

16ème législature

Question N° : 10809	De Mme Caroline Colombier (Rassemblement National - Charente)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Taux de délivrances d'autorisations d'instruction en famille	Analyse > Taux de délivrances d'autorisations d'instruction en famille.
Question publiée au JO le : 08/08/2023 Réponse publiée au JO le : 31/10/2023 page : 9740		

Texte de la question

Mme Caroline Colombier interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le taux de délivrances d'autorisations d'instruction en famille depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Dans sa question n° 2734, Mme la députée avait déjà fait une première demande de communication de chiffres, mais sa demande avait donné lieu à une réponse inexacte dans la mesure où les statistiques pour les 30 académies n'avaient pas été communiquées. Aussi, elle lui demande à nouveau de lui communiquer les éléments suivants pour chacune des 30 académies depuis la promulgation de ladite loi : le nombre de demandes d'instruction en famille formulées par les personnes responsables d'enfants, le nombre d'autorisations accordées par les académies et le taux en pourcentage que ce nombre d'autorisations représente sur le nombre de demandes.

Texte de la réponse

Le tableau suivant présente le nombre de demandes instruites d'autorisation d'instruction dans la famille, le nombre d'autorisations d'instruction dans la famille et le pourcentage du nombre d'autorisations d'instruction dans la famille sur le nombre de demandes instruites, par académie, au titre de l'année scolaire 2022-2023 (données provisoires au 1er février 2023).

ACADÉMIE	Nombre de demandes instruites d'autorisation d'instruction dans la famille 2022-2023	Nombre d'autorisations d'instructions dans la famille 2022-2023	Pourcentage du nombre d'autorisations d'instructions dans la famille sur le nombre de demandes instruites
	Données provisoires au 1er février 2023	Données provisoires au 1er février 2023	Données provisoires au 1er février 2023
Aix-Marseille	2 760	2627	95,18%
Amiens	1 538	1457	94,73%



ASSEMBLÉE NATIONALE

Besançon	1 405	1292	91,96%
Bordeaux	3 533	3151	89,19%
Clermont-Ferrand	1 430	1342	93,85%
Corse	224	213	95,09%
Créteil	3 863	3188	82,53%
Dijon	1 541	1326	86,05%
Grenoble	4 086	3708	90,75%
Guadeloupe	739	716	96,89%
Guyane	74	74	100,00%
La Réunion	737	677	91,86%
Lille	2 854	2535	88,82%
Limoges	898	806	89,76%
Lyon	2 558	2426	94,84%
Martinique	386	371	96,11%
Mayotte	104	104	100,00%
Montpellier	3 133	2714	86,63%
Nancy-Metz	1 985	1813	91,34%
Nantes	3 836	3471	90,48%
Nice	2 183	2042	93,54%
Normandie	2 274	2013	88,52%
Orléans-Tours	2 674	2386	89,23%
Paris	538	480	89,22%
Poitiers	1 494	1380	92,37%
Reims	934	870	93,15%
Rennes	3 289	2945	89,54%



ASSEMBLÉE NATIONALE

Strasbourg	1 515	1376	90,83%
Toulouse	4 006	3473	86,69%
Versailles	4 047	3518	86,93%
TOTAL	60 638	54 494	89,87%